

# IMPÔTS : pourquoi les riches doivent payer plus

Il est grand temps de réhabiliter l'impôt progressif afin de limiter les inégalités et l'endettement public.

**En octobre, le Parlement commence l'examen du budget de l'Etat et discute donc des impôts et de leur évolution.**

Un an après la chute de Lehman Brothers, une fois le nécessaire accompli pour éviter la plongée de l'économie mondiale dans la dépression, il est temps de se demander ce qu'il faut faire pour qu'une telle épreuve ne se reproduise pas. Et la fiscalité est manifestement un des outils qu'il faut mobiliser.

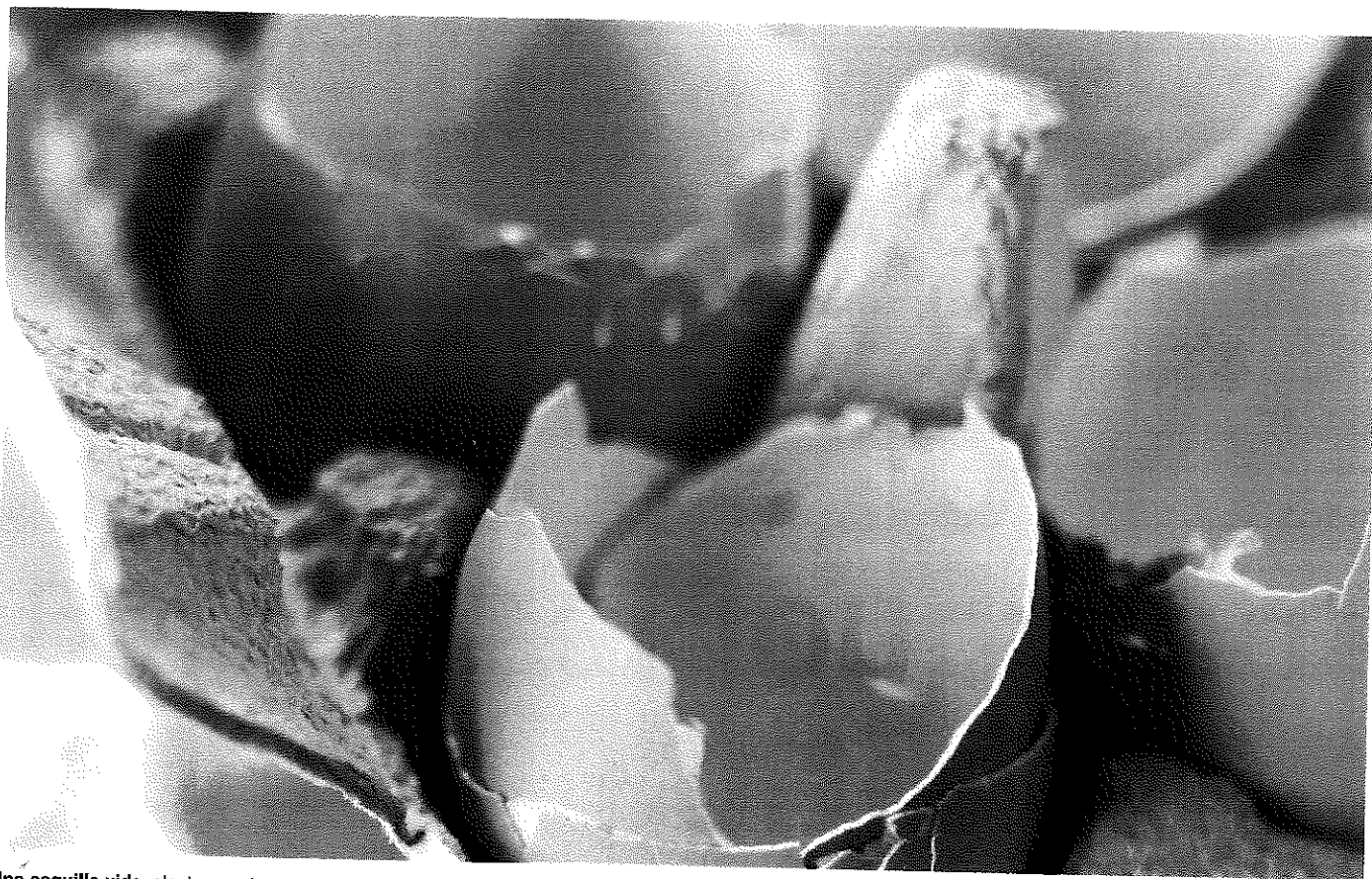
Au cours des dernières années, les gouvernements successifs, de droite mais aussi de gauche, ont, en France comme ailleurs, abaissé notablement les taux supérieurs de l'impôt sur le revenu. Ils ont aussi réduit à sa plus simple expression l'impôt sur les successions, rogné l'impôt sur les bénéfices... Autorisant ainsi, au nom d'une supposée efficacité économique, une remontée des inégalités de revenus et de patrimoine à des niveaux qu'on n'avait plus connus depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.

La crise est venue démontrer depuis que ces formidables inégalités avaient certes une utilité évidente pour ceux qui se situaient tout en haut de l'échelle sociale, mais absolument aucune pour la société dans son ensemble. Bien au contraire : l'appât du gain,

désormais sans limite faute de frein fiscal efficace, a incité les plus riches à prendre, et à faire prendre aux entreprises et aux institutions financières qu'ils dirigent, des risques inconsidérés dans l'espoir d'accroître plus rapidement encore leurs revenus et leur patrimoine. A charge ensuite pour les contribuables ordinaires, qui n'ont pas de comptes en Suisse, et pour les salariés de base, qui perdent leur emploi, de payer les pots cassés quand l'affaire tourne mal.

Bref, il est plus que temps de revenir sur le désarmement fiscal opéré ces dernières décennies. C'est souhaitable moralement, nécessaire économiquement et, qui sait, possible politiquement. Les grands Etats, confrontés à un endettement croissant, semblent en effet enfin décidés à combattre avec un tant soit peu de fermeté les paradis fiscaux et à éliminer le secret bancaire dont l'existence a jusque-là servi à excuser l'abandon croissant de toute fiscalité progressive. Certes, il faut manier le levier fiscal avec prudence, afin de ne pas casser une reprise économique encore fragile, mais la direction ne fait pas de doutes : les plus riches doivent se remettre à payer davantage d'impôts. ✽

Guillaume Duval



Begras - Socré Salé

Une coquille vide, c'est assez largement ce que sont devenus les impôts progressifs en France, minés par une foule d'exemptions et autres réductions...

## Un système fiscal de plus en plus injuste

Depuis dix ans, le poids des impôts progressifs a beaucoup reculé.

**L**a suprématie du discours libéral et la concurrence fiscale ont amené les Etats à limiter fortement la progressivité de leurs systèmes fiscaux. La France n'a pas échappé à cette tendance : depuis le début des années 2000, les impôts progressifs, qui jouaient déjà traditionnellement un faible rôle dans la fiscalité française, ont été vidés de leur substance. Le moment est venu d'inverser la tendance.

### Partout, les dépenses publiques augmentent...

La mondialisation n'a pas empêché une croissance significative des dépenses publiques : alors que celles-ci ne représentaient que 40 % du produit intérieur brut (PIB) en France en 1970, elles en pesaient 53 % en 2007. Et même si leur niveau est particulièrement élevé chez nous, cette tendance lourde n'est pas spécifiquement hexagonale : même aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, les dépenses publiques ont augmenté.

Rien d'étonnant à cela : les économies modernes se caractérisent par une division du travail de plus en plus poussée, ce qui signifie que de plus en plus de personnes et d'organisations interviennent pour la production de chaque

bien et de chaque service. Du fait de ces interdépendances accrues, ces systèmes sont aussi plus fragiles et plus sensibles au moindre aléa climatique, social... Ils ont donc besoin, pour que les acteurs privés continuent à faire du profit sur les marchés, de toujours plus d'infrastructures de qualité (routes, réseaux électriques, télécommunications), de sécurité physique et de sécurité juridique, d'une main-d'œuvre de mieux en mieux formée et en bonne santé, etc. Et on ne sait pas fournir un tel environnement autrement qu'en développant l'intervention publique. A cela s'ajoute, dans un contexte démocratique, une revendication sans cesse accrue de protection de la part des citoyens, même si, dans le même temps, ceux-ci sont

\* **Taux marginal** : taux qui s'applique à la part du revenu du contribuable située au dessus d'un certain seuil.

\* **Bouclier fiscal** : mécanisme plafonnant le pourcentage total des revenus d'un ménage qui peut être perçu au titre de l'impôt.

\* **Niches fiscales** : allègements fiscaux ciblés sur certaines catégories de contribuables.

\* **Revenu disponible brut des ménages** : ensemble des revenus du travail, de la propriété et des prestations sociales, moins les impôts et les cotisations sociales.

également critiques vis-à-vis de la hausse correspondante des prélèvements. Ces tendances n'ont guère de raisons de s'inverser à l'avenir.

... mais les recettes sont insuffisantes

Côté recettes, en revanche, les Etats ont eu de plus en plus de mal à s'assurer des rentrées suffisantes. D'où une hausse spectaculaire des dettes publiques : en France, celle-ci ne pesait que 21 % du PIB en 1978, elle est montée à 68 % l'an dernier. Plus qu'un triplement en trente ans. Et cela ne va pas s'arranger avec la crise... Là aussi, la situation hexagonale n'est pas exceptionnelle, même si les gouvernements français se sont, plus souvent que d'autres, laissés aller à la facilité en ne réduisant pas la dette publique pendant les périodes de croissance. Le dernier exemple en date étant celui du paquet fiscal adopté en 2007, alors que la croissance économique était encore à un bon niveau.

Ces déséquilibres budgétaires sont notamment liés à la difficulté croissante de faire payer des impôts aux plus riches (et aux entreprises). Après la crise de 1929, tous les pays développés avaient mis en place une fiscalité progressive (voir encadré ci-contre). Avec même un caractère quasiment confiscatoire pour les (très) très hauts revenus puisque, pendant plusieurs dizaines d'années, le taux marginal (\*) de l'impôt sur le revenu a dépassé les 80 % aux Etats-Unis (contre seulement 40 % actuellement en France). Dans son ouvrage *Les hauts revenus en France au XX<sup>e</sup> siècle* (voir « Pour en savoir plus »), l'économiste Thomas Piketty montre que cette politique explique la très forte réduction des inégalités observée parallèlement. Si on voulait d'ailleurs réellement limiter les revenus fous des PDG ou des traders, cela resterait la solution la plus efficace...

L'impôt progressif attaqué de toute part

Mais le retour en force du discours économique libéral dans les années 1970 a remis en cause le consensus autour de l'impôt progressif, accusé de décourager les créateurs de richesses. Cette pression idéologique sera bientôt relayée par Margaret Thatcher, devenue Premier Ministre du Royaume-Uni en 1979, et par Ronald Reagan, élu président des Etats-Unis en 1980. Longtemps en retard en la matière sur

## Les trois types de fiscalité

On distingue trois façons d'asseoir un impôt, reflets de choix sociaux différents.

■ **La capitation (ou poll tax).**

Le montant des impôts à acquitter est le même pour tous les assujettis quels que soient leurs revenus. Une injustice manifeste. Dans le système fiscal français, la redevance audiovisuelle s'y apparente cependant. En décidant de rétablir en 1990 un impôt de ce type comme base de la fiscalité locale au Royaume-Uni, Margaret Thatcher, ex-Premier Ministre ultralibéral, a précipité sa chute.

■ **L'impôt proportionnel (ou flat tax).** Les assujettis sont taxés proportionnellement à leurs revenus ou à leurs dépenses. La taxe à la valeur

ajoutée (TVA), les cotisations sociales ou la contribution sociale généralisée (CSG) sont des prélèvements de ce type. Certains Etats ont transformé



Mélie Busy - Prohibitiv

La redevance audiovisuelle s'apparente à une capitation, un impôt particulièrement injuste.

l'impôt sur le revenu en flat tax à taux unique, supprimant toute progressivité. C'est le cas de la Bulgarie, de la Roumanie, de la République tchèque et de la Slovaquie.

■ **L'impôt progressif.** Plus les revenus sont élevés, plus la part de l'impôt l'est également. Cette manière de procéder est évidemment la plus juste : moins les revenus sont importants, plus le prélèvement – même minime – menace la satisfaction de besoins fondamentaux. L'impôt progressif est cependant récent : il ne s'est imposé véritablement qu'après la Seconde Guerre mondiale. Il est mis en œuvre en France à travers l'impôt sur le revenu, l'impôt de solidarité sur la fortune et l'impôt sur les successions. ■

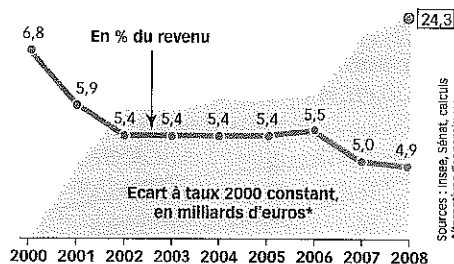
le monde anglo-saxon, l'Europe continentale a suivi cette voie de façon accélérée au cours de la dernière décennie. Et cela n'a pas toujours été le fait de la droite : ainsi, à peine arrivé au ministère des Finances, le socialiste Laurent Fabius annonce, à l'été 2000, un plan triennal de réductions d'impôts de 100 milliards de francs (15 milliards d'euros), en expliquant qu'il faut absolument « *baisser les impôts pour préparer l'avenir* ».

Le système fiscal français se caractérisait déjà par une domination écrasante des impôts proportionnels, comme la TVA (1), la contribution sociale généralisée (CSG) et les

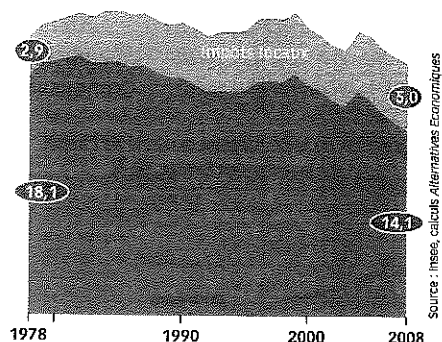
(1) Contrairement à une idée reçue, la France est en réalité l'un des Etats européens qui taxent le moins la consommation (voir tableau page 12). Dans ce contexte, la baisse de la TVA sur la restauration, appliquée depuis juillet dernier, apparaît comme un gâchis majeur s'agissant d'une activité qui n'est pas délocalisable (« TVA sur la restauration : un mauvais rapport qualité-prix », *Alternatives Economiques* n° 282, juillet-août 2009, disponible dans nos archives en ligne).

## L'APPAUVRISSEMENT DE L'ÉTAT

Montants perçus au titre de l'impôt sur le revenu, l'ISF et les droits de successions (en % du revenu disponible brut des ménages) et pertes de rentrées fiscales par rapport au niveau de ces impôts en 2000 (en milliards d'euros)



Impôts reçus par l'Etat et les collectivités locales, en % du PIB



\* L'ensemble impôt sur le revenu + impôt de solidarité sur la fortune (ISF) + droits de succession (les principaux impôts progressifs en France) représentait 6,8 % du revenu disponible brut des ménages en 2000. En 2008, il n'en pesait plus que 4,9 %. Si le niveau de prélèvement était resté le même qu'en 2000, l'Etat aurait perçu l'an dernier 24 milliards d'euros de plus. Ce manque à gagner représente 39 % de ce qu'il a reçu en 2008 au titre de ces trois impôts et 37 % de l'ensemble des déficits publics constatés l'an dernier...

## LES PRINCIPALES NICHES FISCALES

Montants et nombre de bénéficiaires des principales niches fiscales en 2007

	Nombre de bénéficiaires	Montant (en milliards d'euros)	Montant par bénéficiaire (en euros)
Gains de cessions de valeurs mobilières	361 924	15,6	43 035
Emploi d'un salarié à domicile	3 392 445	7,8	2 293
Dépenses en faveur des économies d'énergie	1 404 964	6,1	4 374
Frais de garde des enfants de moins de 7 ans	1 802 773	2,0	1 120
Exonération des heures supplémentaires	4 452 636	1,9	431
Dons	3 697 247	1,3	340
Souscriptions au capital des PME	103 584	1,2	11 886
Intérêts des emprunts pour une habitation principale	376 330	0,7	1 867

Source : www.impots.gouv.fr, calculs Alternatives Économiques

cotisations sociales (2). Les mesures adoptées sous le gouvernement de Lionel Jospin ont ouvert la voie à la remise en cause des impôts progressifs. Brèche dans laquelle s'engouffre en particulier Dominique de Villepin, avec la refonte en 2005 du barème de l'impôt sur le revenu. D'apparence très technique, cette réforme a eu en réalité un effet redistributif massif : un ménage dont le revenu imposable était de 180 033 euros a ainsi vu son impôt baisser de 4 876 euros, soit une hausse de 3,8 % de son revenu. Tandis que celui qui déclarait 30 914 euros n'y a gagné que 84 euros, soit un plus de 0,3 %, selon l'OFCE (3). Globalement, les 10 % des Français dont les revenus sont les plus élevés se sont partagés 40 % des baisses d'impôts...

Parallèlement, cette réforme a instauré le fameux bouclier fiscal (\*), que Nicolas Sarkozy a renforcé en 2007 en l'abaissant de 60 % à 50 %. Un bouclier qui a permis à 834 contribuables parmi les plus riches (leur patrimoine est supérieur à 15,5 millions d'euros) de recevoir chacun un chèque de 368 261 euros en moyenne de leur percepteur en 2008...

### Les niches fiscales, un sport national...

Les exonérations et autres abattements sur l'impôt sur le revenu, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et les droits de succession se sont également multipliés depuis le début des années 2000. Le paquet fiscal de

2007 en a encore rajouté une couche, avec notamment la possibilité de déduire du revenu imposable les intérêts d'emprunts immobiliers (qui devrait être remise en cause en 2010 tant elle pèse sur le budget de l'Etat) ou encore l'exonération d'impôts des heures supplémentaires. Une mesure particulièrement absurde puisque l'Etat se prive ainsi de 4 milliards d'euros de rentrées fiscales par an pour inciter les salariés à faire des heures supplémentaires au moment même où le chômage monte en flèche...

Au-delà, les niches fiscales (\*) sont un véritable sport national. Il n'est pas en soi illégitime que la puissance publique cherche à orienter les comportements des citoyens à l'aide d'incitations fiscales, comme par exemple la possibilité de déduire de ses revenus les travaux réalisés pour mieux isoler les logements, mais leur multiplication sous tous azimuts leur fait perdre tout sens. Au bout du compte, le système fiscal français se caractérise en effet par la cohabitation de taux d'imposition théoriques relativement élevés et d'une foule d'exemptions. Ce qui aboutit à ce que certains - peu nombreux - paient « plein pot », tandis que nombre d'autres, aux revenus pourtant souvent plus élevés que les premiers, ne paient pas grand-chose. Pas de quoi faciliter le « consentement à l'impôt », essentiel dans une démocratie...

### ... qui fait scandale

Ce travers est ancien : c'est le cas depuis toujours pour l'ISF qui ne taxe en réalité qu'une petite partie des patrimoines puisque les biens professionnels et les œuvres d'art en sont exclus. Mais les réformes fiscales récentes ont accru ce défaut. L'exemple le plus caricatural est probablement fourni par l'impôt sur les successions : son barème officiel affiche toujours des taux qui vont jusqu'à 40 %, donc relativement élevés à l'échelle internationale. Mais, en pratique, il a été vidé de sa substance par les multiples abattements et dégrèvements introduits en 2005 et 2007 (voir encadré page 11).

En juin 2008, Gilles Carrez, député UMP, rapporteur général du Budget, et Didier Migaud, député PS, président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, ont présenté ensemble un rapport : les 486 niches

## L'effet (massif) du dumping fiscal intra-européen

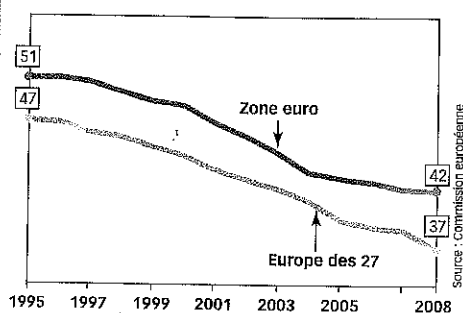
**Le recul de la progressivité de l'impôt a été général en Europe.** Tout comme la baisse de l'impôt sur les bénéfices des entreprises. Le mouvement a été particulièrement marqué dans les pays d'Europe centrale et orientale (Peco). La République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie ont même adopté une *flat tax*, un impôt sur le revenu à taux unique dépourvu de toute progressivité.

Depuis 2005, il est cependant devenu plus difficile d'attirer l'épargne des autres pays européens (une stratégie qui n'était pas seulement mise en œuvre par les Peco, loin de là) : une directive oblige désormais à un minimum d'imposition de 20 % sur les revenus de l'épargne et de 35 % à partir de 2011.

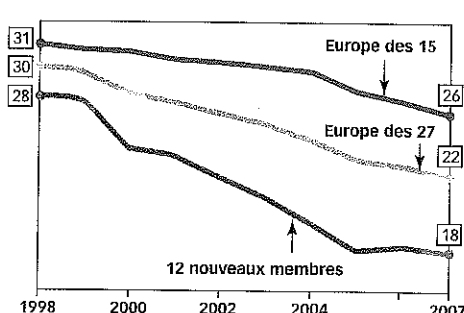
Cette directive comporte néanmoins des trous que la Commission européenne a

proposé de boucher. Sur le terrain de l'impôt sur les bénéfices, elle souhaite mettre en place une « assiette commune consolidée ». Même sans harmoniser les taux d'impôts sur les bénéfices, une telle réforme limiterait beaucoup le dumping fiscal interne à l'Union. Deux dossiers essentiels pour permettre aux Etats de rétablir leurs finances publiques après la crise. ☞

Evolution du taux marginal maximal de l'impôt sur le revenu en Europe, en %



Evolution du taux effectif moyen d'imposition des bénéfices des entreprises, en %



## Peu l'impôt sur les successions

**George W. Bush a cherché à supprimer l'impôt sur les successions aux Etats-Unis et Silvio Berlusconi y est parvenu en Italie depuis 2002.** En France, personne ne revendique ouvertement de le supprimer. Mais, en fait, il n'en reste plus grand-chose depuis le paquet fiscal adopté à l'été 2007.

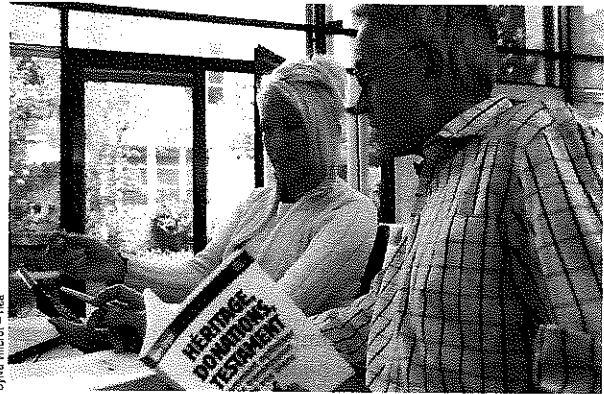
On trouve sur le site des notaires de Paris un exemple intéressant de ce qui est désormais possible (voir [www.paris.notaires.fr/art.php?cid=9&nid=546](http://www.paris.notaires.fr/art.php?cid=9&nid=546)). Monsieur et Madame Durand donnent de leur vivant à leurs deux enfants Pierre et Jacques des biens d'une valeur de 1,2 million d'euros. Grâce aux multiples exonérations et dégrèvements nouveaux, ils ne paieront au final que 19 018 euros de droits de succession, soit 1,6 % de la valeur des biens transmis. Et les époux Durand pourront recommencer l'opération dans

six ans, s'il leur reste encore autant de patrimoine à transmettre.

Le Conseil des prélèvements obligatoires cite (voir « Pour en savoir plus ») un autre exemple instructif : un homme de 55 ans donne à ses deux enfants une entreprise d'une valeur de 10 millions d'euros. S'il choisit

**Pour un patrimoine de 1 200 000 euros on peut s'en tirer désormais avec 19 018 euros de droits de succession, soit 1,6 %...**

bien les modalités de cette donation, il peut désormais s'en tirer avec 117 824 euros de droits de succession, 1,2 % de la valeur de l'entreprise (et même zéro si l'entreprise ne vaut « que » 4 millions d'euros)... Des sommes qui font rêver quand on sait que le patrimoine moyen d'un ménage français est de 350 000 euros, selon les données de l'Insee. A un tel niveau d'hypocrisie, la méthode Berlusconi présente au moins l'avantage de la clarté... ■



Sylvie Villani - Réa

## Une perte pour l'Etat de 82 milliards d'euros par an

Combien a coûté la débauche de cadeaux fiscaux opérée depuis dix ans ? Pas facile à mesurer précisément. 18 milliards d'euros par an, soit 1 % du PIB, si on cumule les mesures prises entre 2002 et 2009 en faveur des catégories les plus favorisées, estiment Daniel Vasseur et Thomas Chalumeau, de la Fondation Terra Nova (voir « Pour en savoir plus »). Mais ce calcul ne tient pas compte de l'effet - significatif - des mesures Fabius. Si l'on prend la somme des rentrées de l'impôt sur le revenu, de l'ISF et des droits de succession et qu'on la rapporte au revenu disponible brut des ménages (\*), on constate qu'elle en représentait 6,8 % en 2000 et qu'elle n'en pèse plus que 4,9 % en 2008. Soit une perte de recettes pour l'Etat de 24 milliards d'euros, 39 % de ce qu'il a reçu l'an dernier au titre de ces trois impôts ou 37 % des déficits publics constatés en 2008.

(2) Les cotisations sociales n'ont toutefois pas toujours été proportionnelles. Leur déplaçonnement au cours des années 1980 a été un grand progrès en matière de justice sociale puisqu'au paravant un ouvrier payait, proportionnellement à son salaire net, davantage de cotisations qu'un cadre. Depuis les années 1990, les exonérations de charges à proximité du Smic ont même

## LE PALMARÈS 2008 DES IMPÔTS

Montants des principaux impôts perçus en France en 2008, en milliards d'euros et en % du PIB

TVA	Ménages	136,8	7,0 %
Contribution sociale généralisée (CSG)	Ménages	83,2	4,3 %
Impôt sur le revenu	Ménages	50,7	2,6 %
Impôts sur les sociétés	Entreprises	49,6	2,5 %
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)	Ménages	23,8	1,2 %
Taxe sur le foncier bâti	Ménages et entreprises	22,7	1,2 %
Taxe professionnelle	Entreprises	21,3	1,1 %
Taxe d'habitation	Ménages	13,3	0,7 %
Taxes sur les salaires	Entreprises	11,3	0,6 %
Droits d'enregistrement	Ménages et entreprises	9,7	0,5 %
Taxes sur les tabacs	Ménages	9,5	0,5 %
Droits de succession	Ménages	7,8	0,4 %
Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)	Ménages	6,1	0,3 %
Versements transports	Entreprises	6,0	0,3 %
Taxes spéciales sur les conventions d'assurances	Entreprises	5,8	0,3 %
Prélèvements sur les revenus des capitaux mobiliers	Ménages	5,3	0,3 %
Contribution sociale de solidarité des sociétés	Entreprises	5,2	0,3 %
Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)	Ménages	4,2	0,2 %
Autres	Ménages et entreprises	21,0	1,1 %

Source : Insee, calculs Alternatives Économiques

fait des cotisations sociales un élément de fiscalité progressive, même si ces exonérations ont par ailleurs de nombreux effets pervers.

(3) Voir « Réforme fiscale 2007 : un pas de côté », par Cyrille Hagneré, Mathieu Plane et Henri Sterdyniak, Lettre de l'OFCE n° 267, accessible sur [www.ofce.senescob.fr/medias/lettre267.pdf](http://www.ofce.senescob.fr/medias/lettre267.pdf)

qu'ils ont repérées ont représenté en 2007 une perte de 73 milliards d'euros pour l'Etat, soit 27 % de ses recettes fiscales ! En forte hausse depuis 2003, puisqu'elles ne représentaient alors « que » 50 milliards d'euros et 20 % des recettes fiscales.

Et il ne s'agit pas uniquement de bricoles : les 100 contribuables qui profitaient le plus de l'existence de ces niches ont économisé en moyenne 1,13 million d'impôts chacun en 2007 ! Avec ce résultat absurde que certains des Français qui ont touché les revenus les plus élevés parviennent à ne payer strictement aucun impôt sur le revenu ! Devant ce scandale (et sous la pression d'une situation budgétaire dégradée), les députés ont adopté l'an dernier un plafonnement de ces niches : chaque contribuable n'aura plus droit qu'à un maximum de 25 000 euros + 10 % de son revenu comme réduction d'impôt. Un retour à la sagesse qui ne demande qu'à être accentué.

## Revenus du capital : peut mieux faire

Le recul de la progressivité de l'impôt enregistré depuis dix ans est toutefois allé de pair avec une taxation croissante des revenus du capital, souligne un rapport récent du Conseil des prélèvements obligatoires (voir « Pour en savoir plus »). Ce prélèvement s'est opéré surtout par la contribution sociale généralisée (CSG), passée de 1,1 % à sa naissance en 1990 à 8,2 % actuellement sur les revenus de placement. Ainsi que par l'extension de prélèvements libératoires permettant de s'acquitter de l'impôt sur le revenu à un taux faible sans avoir à intégrer les revenus correspondants dans son revenu imposable par la suite.

Il existe cependant beaucoup de trous, notamment sur les plus-values mobilières (résultant de la vente de titres financiers) ou immobilières (consécutives à la vente de maisons ou d'appartements) qui sont encore très largement exonérées aujourd'hui. C'est une des pistes pour commencer à limiter les déficits l'an prochain. De plus, l'imposition proportionnelle des revenus du capital reste profondément inéquitable, parce qu'elle ne permet pas une taxation suffisante des très hauts revenus. Ceux-ci s'en sortent en effet beaucoup mieux que s'ils devaient intégrer ces rentrées à leurs revenus imposables.

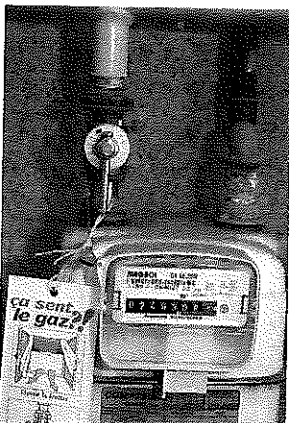
# L'ÉVÉNEMENT | IMPÔTS

## Demain une fiscalité écologique ?

**Les Etats taxent depuis longtemps l'alcool, le tabac ou encore les jeux d'argent, activités qu'il faut décourager.** Ne devrait-on pas faire la même chose pour les activités nocives pour l'environnement ? L'économiste anglais Arthur Cecil Pigou (1877-1959), élève d'Alfred Marshall et professeur de John Maynard Keynes, avait proposé dès les années 1910, de corriger par des taxes la myopie des marchés, incapables de prendre en compte les « externalités », et en particulier les dégâts causés par l'activité économique à l'environnement naturel.

Un siècle plus tard, ces réflexions commencent à se traduire dans la réalité. Avec, pour certains, l'idée de faire des taxes environnementales un des prin-

cipaux pourvoyeurs de rentrées fiscales, permettant ainsi de moins taxer notamment les revenus du travail. Mais le mouvement reste encore timide : les taxes environnementales ne pèsent que 2,5 % du produit



**La France taxe plus faiblement que ses voisins l'usage des combustibles fossiles.**

intérieur brut (PIB) dans l'Europe des 27, et 6,2 % de l'ensemble des taxes. Et, paradoxe, leur poids a même diminué depuis le début des années 2000.

Quant à la France, avec des taxes environnementales qui ne représentent que 2,1 % du PIB en 2007, en recul de 0,6 point depuis 1996, elle est l'un des plus mauvais élèves de la classe européenne (1). Le débat à propos de la taxe carbone a montré combien il reste difficile de faire évoluer les choses, malgré la prise de conscience croissante des problèmes écologiques, compte tenu des effets redistributifs de ces taxes (voir page 64)... ■

(1) Voir « La France à la traîne », *Alternatives Économiques* n° 283, septembre 2009, p. 70, disponible dans nos archives en ligne.

Au bout du compte, l'ensemble des mesures prises depuis dix ans, y compris les cadeaux fiscaux faits aux entreprises, se sont traduites par un appauvrissement spectaculaire de l'Etat. En 1999, ses recettes représentaient 18,3 % du PIB. En 2008, elles n'étaient plus que de 14,1 %, un recul de plus de quatre points, équivalent à 82 milliards d'euros par an... Et contrairement à une idée répandue, cette chute est très loin d'être com-

pensée par la montée des impôts locaux : la recette de ces taxes, par ailleurs très injustes car non progressives, n'a augmenté dans le même temps que de 4,6 % à 5 % du PIB.

### Un frein à l'ascension sociale

Au-delà des difficultés croissantes pour équilibrer les finances de l'Etat et assurer les actions publiques indispensables, quel effet a eu le recul de l'impôt progressif ? Il entretient un lien étroit avec la remontée spectaculaire des inégalités mise en évidence par l'économiste Camille Landais : entre 1998 et 2006, les 90 % de Français « ordinaires » ont vu leurs revenus s'accroître de 4,6 % seulement, inflation déduite, tandis que le millième le plus riche gagnait 32 % de pouvoir d'achat (4) !

Or, faciliter l'accumulation puis la transmission de patrimoines fabuleux contribue à figer les positions sociales. Cela empêche en effet les véritables innovateurs de se faire une place au soleil. Alors que les héritiers possèdent rarement les qualités qui ont fait de leurs ancêtres des entrepreneurs à succès. Pour cette raison, les vrais libéraux sont toujours partisans d'un impôt sur les successions élevé... De plus, la possibilité de conserver des revenus colossaux faute d'imposition

suffisante a joué un rôle majeur dans les dérives qui ont conduit à la crise actuelle, à cause des risques inconsidérés pris par les dirigeants dans les grandes entreprises ou par les investisseurs sur les marchés financiers.

### Dealer le bouclier contre l'ISF

Et maintenant ? Va-t-on enfin réhabiliter l'impôt progressif ? Il existe manifestement une volonté de s'attaquer au maquis des niches fiscales. Reste à voir si elle se traduira réellement en actes. Mais il faudrait aller bien au-delà : supprimer le bouclier fiscal, créer de nouvelles tranches pour rehausser fortement les taux marginaux de l'impôt sur le revenu, rendre à l'impôt sur les successions sa fonction de redistribution des patrimoines..., tout cela, au besoin, en échange de l'abandon d'un ISF qui, faute d'assiette suffisamment large, n'a jamais trouvé de véritable légitimité.

Aller dans ce sens impliquerait certes que Nicolas Sarkozy rompe avec ses promesses de campagne. Mais l'effort qu'il faudra d'une façon ou d'une autre consentir après la crise pour faire baisser la dette publique pourra difficilement être compris si les plus riches ne sont pas mis à contribution les premiers. D'autant que, avec les actions enfin engagées contre les paradis fiscaux (voir page 13), l'environnement international ne peut plus servir de prétexte pour refuser un impôt plus progressif. ■

G. D.

(4) Voir ses travaux sur [www.jourdan.ens.fr/~clandais](http://www.jourdan.ens.fr/~clandais)

## COMMENT SE SITUE LA FRANCE ?

Impôts perçus par type d'impôt, niveau administratif et base taxée, en % du PIB, et rang de la France

	France	Union à 27	Zone euro	Rang *
<b>Par type d'impôt</b>				
Total impôts et cotisations sociales	43,3	37,5	38,2	4
Total impôts	27,0	26,6	26,5	10
TVA	7,2	8,0	7,6	19
Impôt sur le revenu**	7,5	8,0	7,7	10
Impôt sur les bénéfices	3,0	3,5	3,8	18
Cotisations sociales	16,3	11	11,7	2
<b>Par niveau d'administration</b>				
Gouvernement central	16,2	22,2	21,5	20
Collectivités locales	4,9	4,3	3,2	8
Sécurité sociale	22,2	10,6	12,4	1
<b>Par base taxée</b>				
Taxes sur la consommation	10,9	12,4	11,9	21
Taxes sur le travail	22,4	17,2	17,3	5
Taxes sur le capital	10,1	8,0	9,1	7
Taxes environnementales	2,1	2,7	2,6	21

\* Rang de la France dans l'Union à 27, par poids décroissant.

\*\* Y compris CSG.

Source : Commission européenne

### POUR EN SAVOIR PLUS

**Rapport du Conseil des prélèvements obligatoires sur le patrimoine des ménages :** [www.ccomptes.fr/fr/CPO/documents/divers/Rapport-Patrimoine-des-menages.pdf](http://www.ccomptes.fr/fr/CPO/documents/divers/Rapport-Patrimoine-des-menages.pdf)

**Les données des finances publiques :** [www.insee.fr](http://www.insee.fr) Aller dans « Thèmes » puis « Comptes nationaux - Finances publiques ».

**Les Commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat :** [www.assemblee-nationale.fr/commissions/59648\\_tab.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/commissions/59648_tab.asp) [www.senat.fr/commission/fin/index.html](http://www.senat.fr/commission/fin/index.html)

**Les pages fiscalité de l'OCDE :** [www.oecd.org](http://www.oecd.org) (aller dans « Thèmes » puis « Fiscalité »).

**« Tendances de la fiscalité dans l'Union européenne, édition 2009 » :** [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/taxation/gen\\_info/economic\\_analysis/tax\\_structures/index.fr.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/gen_info/economic_analysis/tax_structures/index.fr.htm)

**« Politique fiscale 2002-2009, la contre-réforme »,** par Daniel Vasseur et Thomas Chalumeau, note de la Fondation Terra Nova, accessible sur [www.tnova.fr](http://www.tnova.fr)

**« Comment maîtriser les revenus fous des PDG »,** dossier d'*Alternatives Économiques* n° 276, janvier 2009, dans nos archives en ligne.

**Les hauts revenus en France au XX<sup>e</sup> siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998,** par Thomas Piketty, éd. Grasset, 2001.